



# Programme de formation



## MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES SST

### OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le sauveteur secouriste du travail (SST) sera capable :

- ☞ de maintenir ses compétences par la révision des gestes d'urgence, l'actualisation de la formation et l'application des principes de base à la prévention.

### PUBLIC

Tout salarié, désigné par son entreprise, titulaire du certificat SST à jour de validité, ayant les aptitudes physiques pour mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues d'un sauveteur secouriste du travail.

Le participant doit impérativement se présenter à la formation avec sa carte de sauveteur secouriste du travail.

### DURÉE

7 heures

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

Entre 4 et 10 participants obligatoirement présents.

### DÉROULÉ DE LA FORMATION

- ☞ Evaluer à partir de situation d'accidents du travail simulés les écarts par rapport au comportement attendu du sauveteur secouriste du travail.
- ☞ Revoir les procédures en matière de prévention dans le respect de l'organisation interne de l'entreprise.
- ☞ Réviser les gestes d'urgence et se mettre à jour aux vues des dernières recommandations.

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ☞ Etudes de cas.
- ☞ Démonstrations pratiques.
- ☞ Apprentissage des gestes par atelier (binômes ou trinômes).
- ☞ Simulations d'accident.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

☞ Matériel de simulation :

- 3 mannequins adultes RCP
- 1 mannequin enfant RCP
- 1 mannequin bébé RCP
- 1 mannequin bébé étouffement.
- 3 défibrillateurs.
- Valise de simulation de plaies, brûlures, fractures...

☞ Plan d'intervention SST, aide-mémoire SST de l'INRS.

☞ Référentiels technique et pédagogiques de l'INRS.

## INTERVENANT

Formateur SST à jour de sa formation continue.

## VALIDATION

☞ Une nouvelle carte de sauveteur secouriste du travail sera délivrée au stagiaire qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur (selon les critères d'évaluation de l'INRS).

☞ Les maintiens et actualisation des compétences (MAC) devront être réalisés dans un délai maximum de 24 mois.

Le titulaire du certificat de sauveteur secouriste du travail, à jour de son obligation de formation est réputé détenir l'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) », conformément à la réglementation en vigueur.

## TARIFS

Formation intra-entreprise : ..... 660 € TTC / groupe

Formation inter-entreprises : ..... 120 € TTC / personne